

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE DU 24 MAI 2017****OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires**

Nombre de membres adhérents au Comité Syndical : 28 représentants 28 voix
 Nombre de membres en exercice : 27 représentants 27 voix
 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 23 représentants 23 voix

N° : 003 /2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mai, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte à Brignoles.
 Il examine le seul point à de l'ordre du jour, visé en objet.
 Monsieur Bernard VAILLOT, préside.

DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**ETAIENT PRESENTS :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

B VAILLOT – M LATZ – E AUDIBERT – C LANFRANCHI – F PERO – AM LAMIA – A MONTIER – JP MORIN – M GROS – JC FELIX – J PAUL – M BŒUF – C PALUSSIÈRE – C BOUYGUES – A GUIOL

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

G BESNARD – A CHARRIER – B de BOISGELIN – JM MATHIEU – I CHRISTIAN – R AMBROSIO – C PLOUVIER – L MEAUME

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Sous-Préfecture

le :.....

Et publication ou notification

le :.....

21 JUN 2017

Vu l'article L-5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la démocratisation et la transparence des collectivités s'appliquant aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Vu l'article L-2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'un débat ait lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Considérant les éléments du « Débat d'Orientation Budgétaire 2017 » présentés en séance,

Le Comité Syndical

Ouï l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2017 dont les orientations sont jointes en annexe.

Le Comité Syndical

Ouï l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte


Bernard VAILLOT

Maire de Camps la Source